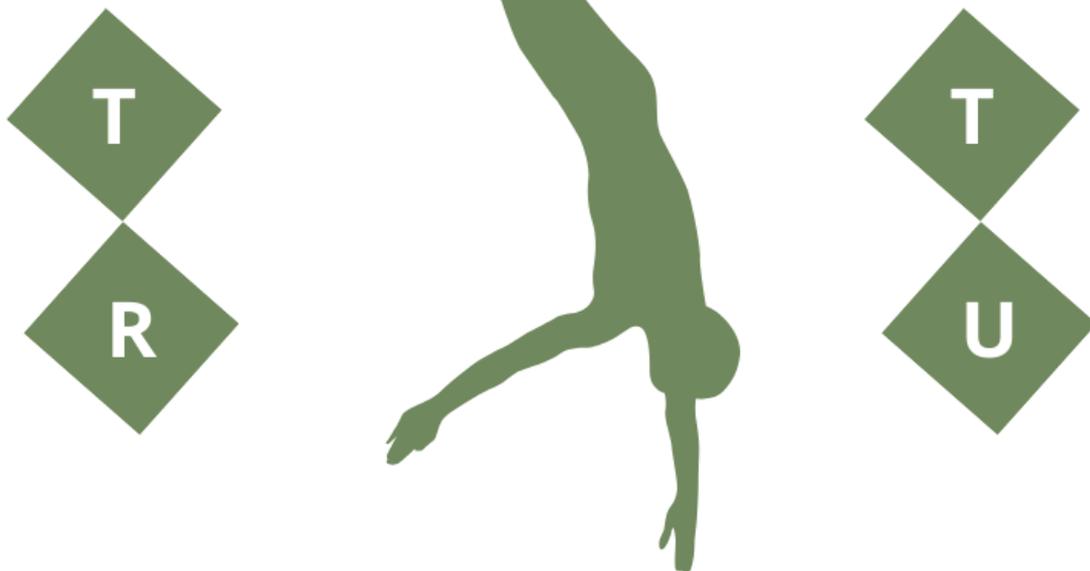




TRAMPOLINE & TUMBLING

BROCHURE TECHNIQUE

2025 - 2026



Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique

Siège social : 10, avenue Viviani 69200 VENISSIEUX

Accueil & Adresse postale: Maison Régionale des Sports – 68, avenue Tony Garnier 69007 LYON
04 78 00 88 85 | contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr | auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr

COMMISSION TECHNIQUE

Nom & Prénom	Responsabilité	Tél	Mail
BOURGIT Carole	Responsable Technique Responsable Compétitions Référent ETR	06 09 26 46 96	c.bourgit@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr
LAVERGNE Lilian	Responsable des juges TR Co-responsable compétitions	06 14 07 29 83	lilian.lavergne@ffgym.com
LEBAS Joël	Responsable des juges TU	06 31 92 58 46	joel.lebas@outlook.com
BRAVARD Jérémy	Responsable Formation Cadres	06 67 00 58 32	jbravards@gmail.com
LOPES Emerig	Responsable Formation Gym & DRA	06 50 87 48 30	emeriglopes@gmail.com
DECONFIN Christophe	Membre de la commission	06 18 24 00 03	deconfin.christophe@orange.fr
MONTFAUCON Serge	Membre de la commission	06 67 95 05 78	serge.montfaucon@gmail.com

PERSONNES RESSOURCES

Nom & Prénom	Responsabilité	Tél	Mail
CRESS Mathew	Membre CT	06 19 38 45 59	

INFORMATIONS GENERALES

Cette brochure technique régionale est à compléter par les informations fédérales :

- Concernant les informations nationales, elles se trouvent sur le site national <https://www.ffgym.fr/> : (Connexion => mon compte => compétition => base documentaire TR/TU)
- la brochure technique nationale TR/TU 2025-2026
- les lettres FFGymTR/TU, qui apportent des mises à jour sur l'organisation compétitive

La **Réglementation Générale 2025-2026 – Compétitions AURA**, reprend toutes les infos générales d'accès aux compétitions : procédures/paiement/dates butoirs : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/ACTIVITES/Competition2/Reglementation-generale>

La diffusion des informations concernant les compétitions régionales se font sur le site régional AURA via : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/Evenements>

CALENDRIER

Compétitions TR & TU (sous réserve)		
3-4-5 octobre 2025	Coupe du Monde TR-TU-Gac	Antibes
7-8-9 novembre 2025	Championnat du Monde TR TU	Pampelone (Espagne)
13-16 novembre 2025	CMGA TR TU	Pampelone (Espagne)
5/7 décembre 2025	Championnat de France équipes TR-TU	Arques
31 janvier 2026	TR - S1 Régionale (Fédéral, National, Elite)	Cournon d'Auvergne
21-22 février 2026	TU – S1 Inter-Régionale TU Sud-Ouest (National, Elite)	Occitanie
07/08 mars 2026	TU – S2 Inter-Régionale TU Est (National, Elite)	Grand est
7/8 mars 2026	TR - S2 Régionale (Fédéral, National, Elite)	Oullins
21/22 mars 2026	TU – S3 Inter-Régionale Sud-Est (National, Elite) TU – S1 Régionale (Fédéral)	Montluçon
21/22 mars 2026	TU – S1 Régional (Fédéral)	Montluçon
11/12 avril 2026	TU - S2 Régionale (Fédéral) + TeamGym	Le Puy en Velay
18/19 avril 2026	TR - S4 Inter-Régionale Sud (National, Elite)	PACA
1/2/3 mai 2026	MASTERS	A déterminer
29/30/31 mai 2026	Trophée Fédéral TR - TU	A déterminer
5/6/7 juin 2026	Championnat de France Individuel TR TU /Synchro TR (National, Elite)	A déterminer
21/22 juin 2026	Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes TR- TU (Fédéral) + Trophée des départements	Valence
27+28 juin 2026	4 Moteurs pour l'Europe	A confirmer

PROGRAMMES COMPÉTITIFS

TRAMPOLINE

- **Rencontres Interclubs** – Une porte d’entrée vers la compétition
Afin de favoriser la découverte de la pratique compétitive pour tous les licenciés, la fédération organise des **rencontres interclubs**. Ces compétitions représentent le **premier niveau d’accès** à la compétition, et sont spécialement conçues pour les gymnastes **débutants** ou ceux qui pratiquent **1 à 2 séances par semaine**.
Objectif : Offrir une expérience compétitive accessible, conviviale et formatrice, dans un cadre adapté au niveau des participants.
Accès au Grand Prix AURA :
La participation au Grand Prix AURA est **conditionnée** par une première expérience en compétition. Il est donc **obligatoire** d’avoir pris part à **une rencontre départementale** ou à **une sélection fédérale** pour pouvoir y accéder.
- **La Filière Fédérale** : destinée aux débutants et initiés.

Elle a pour finalité Nationale, le Trophée Fédéral et pour finalité Régionale, le Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Le Trophée Fédéral** est une compétition individuelle, un classement équipe sera tiré des individuelles. Elle est ouverte à tous les gymnastes ayant participé à une compétition de la filière Fédérale.
- **Le Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes** est une compétition individuelle Mixte ouverte à tous les gymnastes ayant participé à une compétition de la filière Fédérale ou à une rencontre de proximité de la région au cours de la saison.

- **La Filière Nationale** : destinée aux initiés et confirmés.

Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé. Sa finalité est le Championnat de France filière Nationale.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

- **La Filière Élite** : destinée aux confirmés et experts.

Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé. Sa finalité est le Championnat de France Élite.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

Filières compatibles en individuel et synchro :

Un gymnaste peut concourir lors du même week-end :

EN INDIVIDUEL en filière	EN SYNCHRO en filière
FEDERALE →	NATIONALE
NATIONALE →	NATIONALE / ÉLITE
ÉLITE →	ÉLITE

Il ne peut être inscrit qu'une fois pour la compétition individuelle et une fois pour la compétition synchronisée.

Nouveauté 2026 : Coupe des Départements lors du Grand Prix AURA

Dans le cadre du Grand Prix AURA, chaque département pourra participer à la **Coupe des Départements**, pour cela chaque Comité départemental devra constituer une équipe selon les critères suivants :

✓ Composition obligatoire de l'équipe : les gymnastes devront être nées entre **2010 et 2016**

- **1 gymnaste Fédéral**

2 L2 par gymnaste le meilleur est pris en compte

- **1 gymnaste National**

2 L2 par gymnaste le meilleur est pris en compte

- **1 gymnaste Élites**

2 L2 par gymnaste le meilleur est pris en compte

👉 Si aucun gymnaste Élite n'est disponible, l'équipe le remplacer par un **gymnaste National** ou fédéral à la place.

- **1 duo Synchronisé** (Synchro) Mixité autorisé

✦ Remarques importantes :

- Chaque club est responsable de la sélection et de l'inscription de ses gymnastes selon les niveaux requis.
- Les performances individuelles et synchronisées seront prises en compte dans le classement général de la Coupe.

TUMBLING

- **La Filière Fédérale** : destinée aux débutants et initiés.

Elle a pour finalité nationale, le Trophée Fédéral et pour finalité régionale, le Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont des compétitions par équipes.

Nouveauté 2026 : Equipe de 4 maximum pour 3 notes qui compte (contre 5 avant)

- **La Filière Nationale** : destinée aux initiés et confirmés.

Il existe des compétitions en individuel.

Sa finalité est le Championnat de France filière Nationale.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

- **La Filière Élite** : destinée aux confirmés et experts.

Il existe des compétitions en individuel.

Sa finalité est le Championnat de France Élite.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

COMPETITIONS ORGANISEES PAR LA REGION

TRAMPOLINE - SELECTIVE 1 REGIONALE

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TR dans la perspective des finales nationales et régionales.

Date : 31 Janvier 2026

Lieu : Cournon d'Auvergne

Engagements : *Prévi* : du 1 au 18 déc. / *Nominatif* : du 2 au 12 janv.

Finalité : TRI Fédérale ⇒ Sélective 1/2 au *Trophée Fédéral* et au *Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes*
TRI Nationale ⇒ Sélective 1/4 au *Championnat de France*
TRS Nationale ⇒ Sélective 1/4 au *Championnat de France*
TRI Elite ⇒ Elite 10ans et 11 ans Sélective 1/4 au *Championnat de France*
TRS Elite ⇒ Open

TRAMPOLINE -SELECTIVE 2 REGIONALE

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TR dans la perspective des finales nationales et régionales.

Date : 7 et 8 mars 2025

Lieu : Cournon d'Auvergne

Engagements : *Prévi* : du 2 au 12 janv. / *Nominatif* : du 3 au 16 fév.

Finalité : TRI Fédérale ⇒ Sélective 2/2 au *Trophée Fédéral* et au *Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes*
TRI Nationale ⇒ Sélective 2/4 au *Championnat de France*
TRS Nationale ⇒ Sélective 2/4 au *Championnat de France*
TRI Elite ⇒ Sélective 1/4 au *Championnat de France*
TRI Elite 10 ans et 11 ans ⇒ Sélective 2/4 au *Championnat de France*
TRS Elite ⇒ Sélective 1/4 au *Championnat de France*

TRAMPOLINE -SELECTIVE 3 INTER-REGIONALE SUD

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TR dans la perspective des finales nationales.

Date : 21 et 22 mars 2026

Lieu : Montluçon

Engagements : *Prévi* / *Nominatif* : **Alignement sur les dates nationales de l'évènement SIR TU/GAc de Montluçon fixées par la fédé – ATTENTION à les respecter pour une bonne organisation des diverses disciplines !!!!**

Finalité : TRI Nationale ⇒ Sélective 3/4 au *Championnat de France*
TRS Nationale ⇒ Sélective 3/4 au *Championnat de France*
TRI Elite ⇒ Sélective 2/4 au *Championnat de France*
TRI Elite 10 ans et 11 ans ⇒ Sélective 3/4 au *Championnat de France*
TRS Elite ⇒ Sélective 2/4 au *Championnat de France*

TUMBLING -SELECTIVE 3 INTER-REGIONALE SUD-EST

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TU dans la perspective des finales nationales.

Date : 21 et 22 mars 2026

Lieu : Montluçon

Engagements : *Prévi* / *Nominatif* : **dates nationales de l'évènement SIR fixées par la fédé**

Finalité : TU Nationale ⇒ Sélective 3/4 au *Championnat de France*
TU Elite ⇒ Sélective 3/4 au *Championnat de France*

TUMBLING - SELECTIVE 1 REGIONALE

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TU dans la perspective des finales nationales et régionales.

Date : 21 et 22 mars 2026

Lieu : Montluçon

Engagements : Prévi / Nominatif : *Alignement sur les dates nationales de l'évènement SIR de Montluçon fixées par la fédé*

Finalité : TU Fédérale ⇒ Sélective 1/2 au *Trophée Fédéral* et au *Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes*

TUMBLING - SELECTIVE 2 REGIONALE

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TU dans la perspective des finales nationales et régionales.

Date : 11 et 12 avril 2026

Lieu : Le Puy en Velay

Engagements : *Prévi : Alignement sur les dates nationales de l'évènement SIR de Montluçon fixées par la fédé*

Nominatif : 23 février au 1^{er} mars

Finalité : TU Fédérale ⇒ Sélective 2/2 au *Trophée Fédéral* et au *Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes*

TUMBLING & TRAMPOLINE - LE GRAND-PRIX AUVERGNE-RHONE-ALPES

Cette compétition est la finale Auvergne-Rhône Alpes des catégories régionales.

Date : 20 et 21 juin 2026

Lieu : Valence

Engagements : *Prévi : du 05 mai au 18 mai/ Nominatif : du 19 mai au 01 juin 2026*

Finalité : TRI Fédéral

TU Fédéral

Application du programme technique national 2025/2026.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES COMPETITIONS SELECTIVES,
CONSULTER LE SITE WWW.FFGYM.FR**

JURY DE LA COMPETITION

Engagement des juges via EngaJuge OBLIGATOIRE. Merci de respecter la date limite d'inscription fixée par évènement car ensuite il sera IMPOSSIBLE d'inscrire un juge.

Attention : Vérifiez bien en début de saison le niveau de qualification du juge avant la création de la licence. Si problème, merci de vous rapprocher du responsable des juges.

REGLEMENTATION SPECIFIQUE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES EN TRAMPOLINE

Niveau d'exigence pour les juges TR et TRS : se référer au Règlement Technique TR-TU 2025/2026.

Une compétition TRI et une compétition TRS sont deux compétitions différentes.

Engagement des juges :

- Le club engage ses juges, en même temps que ses engagements. Pour tout prêt de juges, il faut ABSOLUMENT tenir informés les responsables des juges Lilian LAVERGNE en indiquant le niveau du juge et son club de provenance.
- L'amende de 305 € reste applicable lorsque le club ne présente aucun juge le jour de la compétition. A défaut de règlement de l'amende, le club n'est pas autorisé à concourir.
- Tout juge engagé ne peut être remplacé que par un juge de niveau au moins égal. Ce remplacement doit être communiqué par mail aux responsables des juges le plus rapidement possible.
- Un athlète peut être juge, le club doit alors informer les responsables des juges au moment de la clôture des engagements, ceci afin de pouvoir libérer le juge au moment de sa catégorie. **A défaut de prévenance, le juge-athlète se verra attribuer une pénalité de 0.5 par passage de compétition.**

Si pour la validation de votre examen de juge, vous devez juger à un poste spécifique, il faut en faire la demande aux responsables des juges.

Réunion des juges :

La réunion des juges précédant la compétition est **obligatoire**.

Pour juger les Championnats de France, le juge désigné par le club doit avoir jugé une compétition sélective (Nationale ou Elite) dans la saison en cours. La vérification est effectuée auprès des responsables de région.

Rappels :

- Tous les juges souhaitant officier doivent obligatoirement être recyclés, avoir une licence de la saison en cours. Pour les hommes : veste et pantalon bleu marine, chemise blanche et chaussures noires ou sneakers blanches. Pour les femmes : tailleur ou pantalon et veste bleu marine, chemisier blanc (débardeur interdit) et chaussures noires ou sneakers blanches.
- Règlement – Absence de juge en compétition
Afin de garantir le bon déroulement des compétitions tout en tenant compte des imprévus, voici les dispositions concernant l'absence d'un juge :
 - ◆ Principe :
 - L'absence d'un juge ne doit pas réduire le nombre de juges que le club est censé présenter selon les exigences de la discipline.
 - Le club peut désigner un juge remplaçant pour maintenir le quota requis.
 - ✓ En cas d'absence annoncée :
 - Si le club prévient à l'avance de l'absence d'un de ses juges :
 - Ce juge ne sera pas attendu lors de la réunion des juges.
 - Le club ne sera pas sanctionné par une amende pour non-respect du nombre de juges, seulement si cette absence déclarée.
 - ⊘ En cas d'absence non signalée :
 - Si l'absence n'est pas communiquée, le juge sera considéré comme manquant et le club pourra être sanctionné pour non-respect du quota.

REGLEMENTATION SPECIFIQUE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES EN TUMBLING

Obligation est faite à tous les clubs d'engager 1 (ou plus) juge licencié pour toute la durée de la compétition.

Pas de niveau de juge exigé.

Engagement des juges :

- Le club engage ses juges, en même temps que ses engagements. Pour tout prêt de juges, il faut ABSOLUMENT tenir informé le responsable des juges en indiquant le niveau du juge et son club de provenance. L'amende de 305 € reste applicable lorsque le club ne présente aucun juge le jour de la compétition. A défaut de règlement de l'amende, le club n'est pas autorisé à concourir.
- Tout juge engagé ne peut être remplacé que par un juge de même niveau. Ce remplacement doit être communiqué par mail au responsable des juges le plus rapidement possible.

Si pour la validation de votre examen de juge, vous devez juger à un poste spécifique, il faut en faire la demande au responsable des juges.

Réunion des juges :

La réunion des juges précédant la compétition est **obligatoire**.

Rappel :

Tous les juges souhaitant officier doivent obligatoirement être recyclés, avoir une licence de la saison en cours et être en possession de son carnet de juge. Pour les hommes : veste et pantalon bleu marine, chemise blanche et chaussures noires ou sneakers blanches. Pour les femmes : tailleur ou pantalon et veste bleu marine, chemisier blanc (débardeur interdit) et chaussures noires ou sneakers blanches.

CONDUITE A TENIR EN COMPETITION

ARRIVEE DU CLUB SUR LE LIEU DE COMPETITION

A l'arrivée du club, le **responsable du club** devra se présenter à l'**accueil des clubs** pour :

- Déclarer les forfaits de dernière minute
- Remettre les certificats médicaux des forfaits
- Remettre les cartes de compétition (uniquement en catégorie 17-21 ans Elite, **pour lesquels 2 éléments du L1 sont comptabilisés en Difficulté**).

En échange de toutes ces informations il lui sera remis le **dossier d'accueil sur la compétition** comprenant :

- Les accréditations
- Les documents que le club organisateur veut y ajouter.

Les accréditations reçues dépendent des engagements du club. Le club reçoit :

- Un badge « Compétiteur » pour chaque compétiteur (physique) engagé
- Un badge « Juge » pour chaque juge (physique et/ou fonctionnel) engagé
- Deux badges « Entraîneur » pour chaque discipline présentée par le club
- Un badge « Officiel club » pour le représentant du club (et non pas de la discipline).

Page 9 sur 12

ARRIVEE DES JUGES DU CLUB SUR LE LIEU DE COMPETITION

Les juges arrivant sur la compétition doivent **recupérer leur badge auprès de leur responsable de club**, et **se présenter au responsable des juges de la compétition de leur discipline** pour signaler leur présence.

Ils doivent ensuite **assister en tenue officielle à la réunion de juges** précédant leur horaire de jugement pour :

- Signer la feuille de présence
- Recevoir la composition des jurys de sa discipline
- Ecouter les recommandations du responsable des juges qui anime la réunion.

RECLAMATIONS

Les réclamations sont à formuler par les responsables de club auprès du responsable de la compétition. Pour chaque réclamation, ce dernier réunit les personnes compétentes pour l'étudier et y répondre.

En aucun cas la compétition ne saura être interrompue durant la délibération, sauf sur demande du responsable de la compétition. La réponse à la réclamation est communiquée au responsable de club l'ayant formulée dès son émission.

Rappel : La brochure générale fédérale prévoit qu'une attitude incorrecte au cours de la compétition peut entraîner une amende, des pénalités sur les totaux des gymnastes, un arrêt de la compétition, et/ou une traduction devant la commission disciplinaire compétente.

LE PLATEAU DE COMPETITION

L'accès au plateau de compétition est réglementé par le port d'un badge. A un instant donné de la compétition, seuls sont autorisés à être sur le plateau :

- Les compétiteurs des séries en cours
- Les entraîneurs de ces compétiteurs
- Les pareurs qui les accompagnent
- Les juges qui officient
- Les personnes de l'organisation,

Toutes ces personnes étant évidemment en tenue réglementaire.

N.B : Seuls les compétiteurs accéderont au podium pour recevoir leurs médailles. Seuls les compétiteurs participent au défilé de présentation pour les cérémonies protocolaires.

TENUES DES ENTRAINEURS

Tenues vestimentaires des entraîneurs sur le plateau de compétition : bas de survêtement correct, tee-shirt ou veste de survêtement avec nom du club et chaussures de sports (claquettes et tongs interdites au bord du trampoline).

En cas de tenue non conforme, les entraîneurs ne seront pas admis sur le plateau de compétition.

Le téléphone portable, les casques-audio et téléphone portable et sac en bandoulière, sont interdits sur le plateau de compétition.

Pour tous litiges concernant la tenue et le comportement des gymnastes et des entraîneurs, la brochure fédérale sera appliquée.

4 MOTEURS POUR L'EUROPE

« Les 4 moteurs pour l'Europe » est une compétition internationale regroupant la région AURA (France), la Lombardie (Italie), le Bade-Wurtemberg (Allemagne) et la Catalogne (Espagne).

Athlètes concernés :

Athlètes AURA de niveau Elite ou National intéressés pour participer à une compétition internationale sous les couleurs AURA

Modalités de sélections :

- 1- Être né (e) entre 2013 et 2010 (éventuellement les 2009 sous réserve d'acceptation de la part de toutes les nations)
- 2- Participer au moins à une compétition parmi la S3, S4 ou Masters
- 3- Le classement vertical déterminera les sélectionnés avec priorité aux athlètes listés

Composition de l'équipe :

5 athlètes (mixte)
4 individuels et 1 synchro

Règlementation Code FIG

Règlementation officielle Exigences FIG Junior (Rudy obligatoire dans le L1)

Licence FIG non obligatoire

FORMATIONS DES GYMNASTES

Date début	Discipline	Niveau	Action	Lieu	Responsable
1 et 2 Nov.2025	TR	R	STAGE PAS + STAGE AURA	COURNON D'AUVERGNE	LOPES Emerig
21 et 22 Février 2026	TR	R	STAGE PAS + STAGE AURA	CHAMALIERES (à confirmer)	LOPES Emerig
11 et 12 avril 2026	TR	R	STAGE PAS	AIX LES BAINS (à confirmer)	LOPES Emerig

14 au 17 mai 2026 - TR Inter-région : Stage prépa Chpt de France à Publier

Catégories concernées : Nationaux et Elites (10 ans et plus). Présence de l'entraîneur de club souhaité mais non obligatoire.

ATTENTION PAS DE PNE CETTE SAISON REFORTE EN COURS DE CE SYSTEME D'ÉVALUATION

Athlètes Trampoline

Les dates et formations seront communiquées sur le site régional : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/FORMATION/Formations-des-Gymnastes/TR-TU>

Date début	Discipline	Niveau	Action	Lieu	Responsable
01 et 02 novembre 2025	TU	R	STAGE AURA	THOIRY (à confirmer)	
1 et 2 mars 2026	TU	R	REGROUPEMENT AURA	CHAMALIERES (à confirmer)	
	TU	R	STAGE AURA		
	TU	R	STAGE PAS + STAGE AURA		

Athlètes Tumbling

Les dates et formations seront communiquées sur le site régional : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/FORMATION/Formations-des-Gymnastes/TR-TU>

FORMATIONS JUGES ET CADRES

InteraGYM Formation a pour vocation de former des personnes, bénévoles ou salariées, dans le domaine des activités gymniques. Divers domaines d'expertise sont répertoriés :

- Formation Animateur Fédéral
- Formation Moniteur Fédéral
- Formation des Juges
- Formation continue Juges/Cadres
- Formation du Certificat de Qualification Professionnelle
- Formation Coach Gym Santé
- Formation Express des dirigeants

Toutes les informations (dates, tarifs, contenus...) et inscriptions sont réunies sur le site <http://interagym-formation.com/>

Contact :

Emilie DAVID – Coordinatrice Formations– 07 71 89 66 76 - e.david@interagym-formation.com